

Département de Maine et Loire  
Arrondissement de SAUMUR  
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 janvier 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt et un du mois de janvier à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 15/01/2025

Nombre de Conseillers  
en exercice : 19  
Nombre de Conseillers  
présents : 17

**Présents** : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

**Excusés** : MM. LEJEUNE Jacques, DUDÉ Guillaume,

M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves,  
M. DUDÉ Guillaume représentée par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

**Secrétaire de séance** : Mme Béatrice LEVEQUE

DCM2025-01-011 **Don – solidarité avec la population de Mayotte :**

Acte 7.5.4 : Finances locales – subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, **l'Association des Maires de France**, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BRAIN SUR ALLONNES tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 400€
- à la Protection civile dont le siège social est situé à Paris

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

ID : 049-214900417-20250121-DCM2025\_01\_011-AI



Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire,  
Béatrice LEVEQUE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Beatrice Leveque', written over a horizontal line.

**Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Yves BOUCHER**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves Boucher', written over a horizontal line. To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRAIN-SUR-ALLON' at the top and 'Maine-et-Loire' at the bottom, with a central emblem.